

Compte rendu de la réunion du Bureau Directeur du Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal

Mercredi 25 juin 2025 LABEGE 16h30

Présents : Joël LANOTTE, Patrick HUGUET, Gilbert DUCASSE, Alain PINAUD, Brigitte SANS, Angélique SOURNAC, Raymond LE MANACH, Francis RICARD

Absent excusé : Frédéric DEBEZI

1°) Le devenir du siège du CD31 :

- **Vente du siège actuel : délai**
- **Choix à faire : location de bureaux ou achat**
- **Le périmètre géographique acceptable**
- **Les montants maximums à engager pour les deux solutions**
- **La répercussion sur le prix de la licence en cas d'achat**

Deux options s'offrent à nous :

1. Continuer à louer des locaux, avec un coût estimé aujourd'hui à 10 000 €/an, mais probablement plus élevé à l'avenir,
2. Acheter un bien immobilier, ce qui implique de définir l'apport possible, de solliciter un crédit, et de comprendre dans quelles conditions une association loi 1901 peut légalement acheter.

Enfin, si un achat est décidé, il faut réfléchir à la suite :

- Qui portera la responsabilité du crédit ?
- Sera-t-il assumé par l'équipe actuelle ou par une future équipe ?
- Faudra-t-il le répercuter sur les licenciés ?

Ces décisions engagent l'avenir de l'organisation et doivent être prises de manière responsable et collective.

La location actuelle est jugée financièrement inefficace à long terme.

Un achat est perçu comme une solution pérenne et logique.

Le comité a besoin d'un espace adapté à ses missions actuelles et futures. Une surface d'environ 90 à 100 m² est jugée nécessaire, incluant :

- Une salle de réunion d'au moins 40 m² (accueil de 22 à 25 personnes)
- Deux bureaux fermés
- Une pièce de rangement
- Un coin-repas équipé
- Enveloppe globale visée : 200 000 à 250 000 € TTC
- Apport possible : 100 000 €
- Un financement par emprunt sur 10 ans maximum est envisagé
- Remboursement envisagé via une augmentation de 2 € par licence, soit environ 20 000 € / an (pour 10 000 licenciés)
- Le mobilier devra être acquis intégralement, mais reste hors du budget immobilier pour le moment

Les maisons sont plus chères et souvent peu adaptées (travaux lourds).

Les bureaux sont mieux positionnés en prix, plus simples à aménager.

Le choix du lieu devra prendre en compte :

- L'accessibilité pour les membres du comité
- Le coût au mètre carré, très variable selon les communes (ex. Toulouse plus cher)

Il faudra :

- Changer la méthode de présentation
- Valoriser l'aspect économique et durable de l'achat
- Mettre en avant le contexte d'urgence (fin de bail dans 6 mois)
- Présenter un chiffrage clair et transparent
- Prévoir un dossier solide défendu par l'ensemble des élus

Initialement, certains membres étaient sceptiques quant à l'achat. Après discussion, un consensus clair s'est dégagé en faveur de l'acquisition. Plusieurs départements (ex. : Gers, Hérault, Indre...) possèdent déjà leurs propres bureaux, ce qui renforce l'intérêt d'investir dans un bien pérenne. L'achat est perçu comme un investissement patrimonial avec une possibilité de revente.

La situation géographique de la salariée mérite une attention particulière : résidant dans le Tarn, elle consacre actuellement une heure à son trajet domicile-travail.

Afin d'anticiper un éventuel allongement de ce temps de déplacement, plusieurs pistes sont envisagées, telles que l'octroi d'une prime de transport ou une validation définitive des deux journées de télétravail par semaine déjà en cours.

Le maintien de conditions de travail satisfaisantes pour notre salariée reste une priorité essentielle pour l'organisation.

L'option retenue devra être soumise au vote de l'ensemble des clubs lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Une présentation de ce projet dans les districts est prévue afin de l'expliquer à l'ensemble des clubs, pour éviter un manque de concertation qui pourrait être préjudiciable.

Cette présentation sera organisée sur les deux premières semaines de septembre, avec des réunions programmées les vendredis soir et samedis matin.

- Vendredi 5 septembre à 18h30 pour le district est
 - Samedi 6 septembre à 10h pour le district centre
 - Vendredi 12 septembre à 18h30 pour le district ouest
 - Samedi 13 septembre à 10h pour le district sud
- Une date reste à définir pour le district nord, probablement dans la semaine du 9 au 13 septembre.

Il faut finaliser l'ensemble des réunions avant le dimanche 21 septembre, date validée pour la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire à MIREMONT.

2°) La participation au TDV 2025 :

- **Quelle est notre position ?**
- **Si oui, quel coach et quel responsable CD31 ?**
- **Si oui, comment sélectionner une équipe ?**
- **Comment éviter la mainmise des anciens vainqueurs ?**
- **Quel jeune éventuellement ?**

Après échanges et réflexion, il a été décidé à l'unanimité de ne pas participer au Trophée des Villes en 2025.

Motifs évoqués :

⇒ Le délai est trop court pour une organisation sérieuse.

⇒ Le risque d'une participation précipitée et mal préparée est jugé trop élevé.

⇒ L'absence actuelle de jeunes joueurs de niveau suffisant compromettrait la qualité de l'équipe.

En revanche, le comité s'engage à relancer une participation en 2026, sous certaines conditions :

- Remise en place d'un comité de sélection, composé de personnes qualifiées, élues ou non.
- Retour à une formule fidèle à l'esprit initial du Trophée, incluant obligatoirement :
 - Un jeune joueur de moins de 22 ans dans l'équipe,
 - Une évaluation rigoureuse des joueurs sur la base des championnats départementaux.

Le manque actuel de jeunes joueurs de haut niveau reste un frein. Un travail de veille sur les jeunes talents sera initié en vue de constituer une équipe compétitive pour 2026.

3°) Validation du RI modifié des CZC

Le comité directeur qui suit cette réunion devra valider formellement les modifications du R.I., issues des résultats d'un sondage envoyé à l'ensemble des clubs. Ces ajustements avaient déjà été publiés en ligne mais nécessitaient une approbation officielle.

Résultats du sondage (86 réponses) :

- Minorité (5 à 6 clubs) favorable à l'abandon des CZC au profit du CDC.
- Majorité en faveur du maintien des structures actuelles.

Modifications retenues :

⇒ Création d'un groupe CDC 3 supplémentaire, qui permettra l'accès aux deux premiers de chaque zone de CZC OPEN.

⇒ Le règlement reste globalement inchangé, à l'exception des adaptations nécessaires à la nouvelle organisation.

⇒ Le bonus de points ne sera attribué qu'à une seule équipe.

Aucun changement de calendrier n'a été prévu pour 2025.

Les évolutions envisagées concernent uniquement les saisons 2026, 2027 et 2028.